

Pellet pratique

Fiche qualité 4

Le chauffage aux granulés de bois :

j'y réfléchis je me lance je suis équipé

Exigez des granulés de bois certifiés



à savoir

Ne pas confondre norme et certification !

On constate que de nombreuses personnes confondent norme et certification. Pourtant la nuance est de taille.

- La norme est un texte public auquel chaque professionnel a la responsabilité de se référer.
- La certification est une démarche volontaire du professionnel qui désire démontrer sa qualité par un système de contrôles indépendants comme par exemple le respect des préconisations d'une norme.

Ainsi les certifications NF granulés biocombustibles, DINplus et ENplus garantissent le respect des critères de la norme européenne EN 14 961-2 par un système d'audits et de contrôles internes et externes.

Chaque professionnel peut respecter les préconisations de la norme et l'annoncer, mais seuls les "ayant droit" ont la possibilité d'utiliser les marques et logos des certifications NF granulés, DINplus et ENplus.

Toute utilisation abusive de ces marques trompe le consommateur et est répréhensible par la loi.

Vous avez choisi de vous chauffer avec un poêle ou une chaudière à granulés de bois, bravo ! Grâce à ce combustible moderne et écologique vous gagnerez en confort d'utilisation avec en plus le plaisir de la flamme et l'économie de chauffage. Suivez nos conseils pour un chauffage optimal en optant pour du granulé de qualité certifiée.

Pourquoi choisir du granulé certifié ?

Le granulé de bois certifié répond à un cahier des charges très strict, en matière de qualité de la matière première, de caractéristiques physiques et chimiques, de pouvoir calorifique. Il a été produit selon un processus contrôlé et validé par un organisme indépendant. Cette démarche apporte à l'utilisateur mais aussi à l'installateur et au fabricant d'appareils de

chauffage une garantie sur sa qualité. C'est la raison pour laquelle la plupart des notices techniques de chaudières ou de poêles exigent l'usage de pellets certifiés. Soulignons qu'en cas de litige sur une installation, la garantie constructeur peut ne pas fonctionner si le granulé utilisé n'est pas certifié.

Du granulé de bois fabriqué selon les règles de l'art...

Les certifications NF granulés biocombustibles, DINplus et ENplus vous garantissent un granulé fabriqué dans le respect de la norme européenne. Il est dorénavant pos-

sible d'exiger du granulé certifié partout en France : plus de 75 % de la production de granulés en France était certifiée NF granulés Biocombustible ou DINplus en 2010.



NF Biocombustibles solides – granulés biocombustibles

Cette certification est une marque française regroupant 10 sites de production de granulés titulaires fin 2010.



DINplus

Cette marque allemande est reconnue au niveau mondial. 8 sites de production et 11 marques de granulés de bois sont titulaires de cette certification fin 2010 en France.



ENplus

Cette nouvelle certification est développée par le European Pellet Council qui regroupe les associations de promotion du pellet de chaque pays d'Europe. Déjà en vigueur en Allemagne et en Autriche, elle se développe dans d'autres pays européens.



FSC PEFC

Certains producteurs garantissent des granulés provenant de forêts gérées durablement grâce aux certifications PEFC et FSC. Toutefois les granulés produits localement proviennent des forêts françaises qui sont en grande majorité gérées durablement.

Tableau des caractéristiques physiques de la norme EN 14961-2, granulés de catégorie A1 (particuliers et petites puissances)

Diamètre	6 mm ± 1 ou 8 mm ± 1	Masse volumique apparente	≥ 600 kg/m ³
Longueur	3,15 mm ≤ L ≤ 40 mm	Origine matière première	bois vierge
Humidité	≤ 10%	Température de fusion des cendres	à mentionner
Cendres	≤ 0,7 %	Azote	< 0,3 %
Résistance mécanique	≥ 97,5 %	Soufre	< 0,03 %
Quantité de fines	≤ 1 %	Chlore	< 0,02 %
Additifs	≤ 2 %	contrôle des Métaux lourds	oui
Pouvoir calorifique inférieur	4 600 ≤ Q ≤ 5 300 Wh/kg		

...puis une livraison et un service de qualité

Des granulés de bois de qualité à la sortie de l'usine, c'est bien. Des granulés de bois de qualité chez vous, c'est mieux. Votre livreur doit être équipé du matériel adéquat pour assurer le maintien de la qualité du combustible tout au long de la livraison.

Par exemple, pour une livraison en vrac, il est important qu'il respecte une longueur maximale de tuyau et une pression de soufflage raisonnables afin que les granulés ne se délitent pas et qu'il procède à l'aspiration des fines lors du remplissage de votre silo.

Les certifications suivantes garantissent la qualité de la livraison et du service : demandez-les à votre distributeur de granulé habituel.



NF granulés biocombustibles



DIN-Geprüft :
Pellet Logistics



AFAQ Service Confiance CBQ+



ENplus

Ces certifications prévoient des contrôles sur :

- l'achat et le stockage des granulés,
- leur conditionnement en sac ou big-bag,
- leur transport et leur déchargement en vrac,
- le remplacement des granulés si besoin est,
- une réponse ou intervention dans un délai donné.

La charte d'engagements collectifs de Propellet

Votre satisfaction est primordiale :

vous devez être satisfait depuis la mise en place de votre chauffage aux granulés de bois jusqu'à son utilisation: étude, installation, livraison du combustible, maintenance. Cela passe par une relation aisée avec les différents professionnels du granulé de bois.

La charte Propellet a été mise en place pour vérifier le sérieux du service vendu.

Son originalité est de s'appuyer sur les avis des utilisateurs à l'aide d'enquêtes indépendantes et de questionnaires de satisfaction. Sa dimension collective permet une complémentarité entre les différents interlocuteurs : le fabricant ou importateur d'appareil de chauffage, l'installateur, le producteur et le livreur de granulé.

Zoom en Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, 5 producteurs sont certifiés, 1 en DINplus, 3 en NF Biocombustibles solides et 1 a les 2 certifications. Quatre entreprises sont certifiées AFAQ Service confiance CBQ+ sur la région Rhône-Alpes, d'autres initiatives démarrent dans plusieurs régions de France.

Sources : Référentiels des certifications citées dans le document – FCBA – DIN Certco – EPC – Fibra – Norme EN 14 961-2 – Ressources internes de Propellet.

en savoir +

La norme européenne pour le granulé de bois : EN 14 961-2

→ Les trois certifications NF granulés, DINplus et ENplus ont comme critères les caractéristiques physiques de la norme européenne. Certaines ajoutent des critères supplémentaires.

liens utiles

→ **Référentiels des certifications :**
www.propellet.fr/criteres-qualite.html

→ **Tableau comparatif des caractéristiques normatives et certifiées :**
www.propellet.fr/fiches-qualite.php

→ **Producteurs certifiés membres de Propellet :**
www.propellet.fr/carte-des-distributeurs-fournisseurs.php

→ **Extrait du référentiel NF granulés biocombustibles :** "Modalités de contrôle pour le distributeur s'approvisionnant en granulés vrac NF" :
www.propellet.fr/fiches-qualite.php

Propellet France est l'interprofession du chauffage aux granulés de bois. Sa mission est de faire connaître ce mode de chauffage et d'en développer la qualité



Tout savoir sur le chauffage aux pellets



www.propellet.fr

Contact : info@propellet.fr

Retrouvez toutes les fiches **Pellet pratique**
www.propellet.fr/fiches-qualite.php

Pour un projet réussi, faites-vous accompagner d'un professionnel qualifié.

Retrouver la liste des membres sur
www.propellet.fr/nos-membres.html

Avec le soutien de :

Rhône-Alpes Région

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie